

IV

*(Informations)*INFORMATIONS PROVENANT DES INSTITUTIONS, ORGANES ET
ORGANISMES DE L'UNION EUROPÉENNE

COUR DE JUSTICE DE L'UNION EUROPÉENNE

RAPPORT SUR LA GESTION BUDGÉTAIRE ET FINANCIÈRE DE L'EXERCICE 2010

(2011/C 154/01)

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2010	
1. Introduction	2
2. Aperçu global de l'exécution budgétaire 2010	2
3. Exécution budgétaire 2010 par chapitre	5
 Annexes	
Annexe I: Comparaison par chapitre de l'exécution des recettes 2010 par rapport à celles de 2009	12
Annexe II: Situation des recettes 2010 – Droits constatés et droits reportés	13
Annexe III: Comparaison par chapitre de l'exécution des crédits 2010 par rapport à ceux de 2009	15
Annexe IV: Détail de l'exécution des crédits 2010 (crédits de l'exercice et crédits reportés de droit de l'exercice précédent)	16
Annexe V: Utilisation des recettes affectées en 2010	23
Annexe VI: Virements budgétaires opérés en 2010 dans le cadre des dispositions des articles 22 et 24 du règlement financier	24

Rapport sur la gestion budgétaire et financière de l'exercice 2010

Cour de justice de l'Union européenne

1. INTRODUCTION

Ce rapport qui, conformément à l'article 1 2 2 du règlement financier et à l'article 1 8 5 des modalités d'exécution, accompagne les comptes de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'année 2010 rend compte notamment du taux d'exécution des crédits. De même, il fournit une information synthétique sur les virements de crédits entre les différents postes budgétaires réalisés au cours de l'exercice 2010.

Le chapitre 2 du présent rapport donne un aperçu global de l'exécution budgétaire en 2010, et le chapitre 3 examine plus en détail l'évolution des lignes budgétaires par chapitre du budget. Enfin, les annexes fournissent, sous forme de tableaux chiffrés, des informations détaillées relatives à cette même exécution budgétaire 2010.

Pour ce qui concerne l'activité juridictionnelle proprement dite, le lecteur est invité à consulter le rapport annuel 2010 de la Cour de justice de l'Union européenne sur le site internet Curia (<http://curia.europa.eu>) qui fournit des informations et des statistiques détaillées sur les activités juridictionnelles de la Cour de justice, du Tribunal et du Tribunal de la fonction publique.

2. APERÇU GLOBAL DE L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2010

2.1. Recettes

Les prévisions des recettes de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2010 s'élevaient à 39 957 000 EUR.

Comme le montre le **tableau 1** ci-dessous, les droits constatés de l'exercice 2010 s'élèvent à 44 043 087 EUR et sont supérieurs de 10,23 % par rapport aux prévisions ⁽¹⁾.

Tableau 1

Prévisions de recettes et droits constatés

(en EUR)

Titre	Prévisions de recettes 2010	Droits constatés 2010	% du total
4 Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires	39 817 000,00	42 959 551,79	97,54
5 Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	130 000,00	1 072 685,37	2,44
9 Recettes diverses	10 000,00	10 850,00	0,02
Total	39 957 000,00	44 043 087,16	100,00
%	100,00 %	110,23 %	

On observe que les recettes-droits constatés du titre 4 (principalement les retenues opérées sur les rémunérations des membres et du personnel au titre des impôts et des cotisations sociales) représentent un très large pourcentage de l'ensemble des recettes (97,54 %), les recettes des titres 5 et 9 (principalement le remboursement des frais locatifs d'une partie des bâtiments T/T bis par la Cour des comptes ainsi que par le Centre de traduction, le produit des ventes de publications, les remboursements de télécommunication et les produits financiers) ne représentant que 2,46 % du total.

⁽¹⁾ Cette variation est réduite à 2,16 % si l'on tient compte des recettes affectées susceptibles de réemploi qui, conformément à la pratique budgétaire, sont présentées sous forme de «p.m.» lors de l'établissement du budget initial mais qui sont dûment prises en compte dans ce même budget via une déduction sur les postes budgétaires des dépenses concernées.

Les **annexes I et II** fournissent des informations chiffrées complémentaires sur l'ensemble des flux de recettes (recettes-droits reportés, recettes-droits constatés et recettes-droits collectés).

En ce qui concerne les recettes sur droits reportés de l'exercice précédent, le **tableau 2** ci-dessous montre que les recettes du titre 4 représentent la plus grande partie du total des recettes sur droits reportés encaissées en 2010 (75,93 %).

Tableau 2

Recettes sur droits reportés

(en EUR)

Titre	Reports 2009 à 2010	Recettes sur droits reportés	% du total
4 Recettes provenant des personnes liées aux institutions et autres organismes communautaires	44 048,98	44 048,98	75,93
5 Recettes provenant du fonctionnement administratif de l'institution	14 470,35	13 963,59	24,07
9 Recettes diverses	0,00	0,00	0,00
Total	58 519,33	58 012,57	100,00
%	100,00 %	99,13 %	

2.2. Dépenses2.2.1. *Crédits de l'exercice*

Les crédits de dépenses inscrits au budget de la Cour de justice de l'Union européenne pour l'exercice 2010 s'élevaient à 329 300 000 EUR.

Comme le montre le **tableau 3** ci-dessous, l'exécution budgétaire de l'exercice 2010 se monte à 323 784 221,31 EUR et reflète un taux d'utilisation des crédits définitifs de 98,32 % qui reste très élevé, et comme en 2009, supérieur à 98 %.

On observe également que, comme pour les années antérieures, les trois quarts du budget exécuté par la Cour de justice de l'Union européenne sont consacrés aux dépenses des membres et du personnel (dépenses du titre 1).

Tableau 3

Engagements des crédits de l'exercice

(en EUR)

Titre	Crédits de l'exercice 2010	Engagements de l'exercice 2010	% du total
1 Personnes liées à l'institution	248 514 000,00	243 614 674,62	75,24
2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	80 746 000,00	80 149 024,44	24,75
3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	40 000,00	20 522,25	0,01
1 0 Autres dépenses ⁽¹⁾	0	0	—
Total	329 300 000,00	323 784 221,31	100
%	100 %	98,32 %	

⁽¹⁾ Le Parlement avait initialement mis en réserve, pour la plupart des institutions, 5 % des crédits de prestations externes dans le domaine linguistique dans l'attente de l'établissement d'un rapport spécifique sur la collaboration interinstitutionnelle dans ce domaine. Cette réserve (485 700 EUR pour la Cour de justice) a été libérée début juillet 2010.

Les **annexes III et IV** fournissent des informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des crédits de l'exercice 2010 (comparaison par rapport à 2009 et détail d'exécution par ligne budgétaire).

2.2.2. Crédits reportés

Le **tableau 4** ci-dessous montre que les crédits reportés de l'exercice 2009 à l'exercice 2010, dont le total s'élevait à 18 228 846,03 EUR, ont été utilisés pour une très large partie (84,9 %).

Tableau 4

Utilisation des crédits reportés

(en EUR)

Titre	Reports de crédits 2009 à 2010	Paiements sur crédits reportés	Annulations
1 Personnes liées à l'institution	3 477 044,48	2 910 523,20	566 521,28
2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	14 736 301,55	12 559 807,45	2 176 494,10
3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	15 500,00	6 858,66	8 641,34
1 0 Autres dépenses	0	0	0
Total	18 228 846,03	15 477 189,31	2 751 656,72
%	100 %	84,90 %	15,10 %

L'**annexe IV** fournit des informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des crédits reportés de l'exercice 2009 vers 2010.

2.2.3. Crédits correspondant à des recettes affectées

Il convient de mentionner que, conformément à l'article 18 du règlement financier, certaines recettes peuvent être affectées en vue de financer des dépenses spécifiques. Ces recettes affectées représentent donc des crédits complémentaires qui peuvent être utilisés par l'institution.

Le **tableau 5** ci-dessous détaille, par chapitre, les montants des recettes affectées reportées d'un exercice à l'autre ainsi que les recettes affectées constatées et encaissées durant l'exercice.

Tableau 5

Utilisation des recettes affectées

(en EUR)

Titre	Report des recettes affectées 2009 à 2010	Recettes affectées 2010	Paiements 2010	Report des recettes affectées 2010 à 2011
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
1 Personnes liées à l'institution	127 481,23	75 531,91	68 604,76	134 408,38
2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	1 029 344,18	946 757,78	646 885,81	1 329 216,15
3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	7 035,25	0,00	5 035,25	2 000,00

(en EUR)

Titre	Report des recettes affectées 2009 à 2010 (1)	Recettes affectées 2010 (2)	Paiements 2010 (3)	Report des recettes affectées 2010 à 2011 (4) = (1) + (2) - (3)
1 0 Autres dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Total	1 163 860,66	1 022 289,69	720 525,82	1 465 624,53

Comme le montre le tableau 5, les crédits de recettes affectées constatées durant l'exercice 2010 se sont élevés à 1 022 289,69 EUR, dont près de 90 % du montant correspond aux éléments suivants:

- remboursements de dépenses afférentes aux bâtiments pour les surfaces mises à disposition d'autres institutions (594 526 EUR),
- produit de la vente de publications de la Cour telles que les recueils de jurisprudence (177 030 EUR),
- remboursements de dépenses de téléphone ou d'affranchissement (119 106 EUR).

L'**annexe V** fournit les informations chiffrées détaillées complémentaires sur l'utilisation des recettes affectées.

2.2.4. Virements de crédits

Au cours de l'exercice 2010, la Cour de justice de l'Union européenne a procédé à 17 virements budgétaires en vertu des dispositions des articles 22 et 24 du règlement financier, représentant un montant total de 8 345 278 EUR, soit un montant inférieur au montant des virements du même type effectués en 2009 (9 345 304 EUR).

En conformité avec les dispositions de l'article 22, paragraphe 2, et de l'article 24, paragraphe 4, du règlement financier, 7 virements de crédits ont donné lieu à une communication à l'autorité budgétaire. Ces virements totalisent 5 621 700 EUR et correspondent à la plus grande part (67 %) du total des virements de l'exercice. En ce qui concerne le titre 1, le déblocage des crédits provisionnels (près de 3 millions d'EUR) a notamment contribué au paiement d'un rappel exceptionnel de rémunérations (à hauteur de 1,85 %) remontant à juillet 2009 décidé par le Conseil en décembre 2010 à la suite d'un arrêt de la Cour de justice ⁽¹⁾. Par ailleurs, les crédits de prestations externes dans le domaine de la traduction ont été renforcés, à hauteur de 1 million d'EUR, pour faire face à la forte charge de travail résultant de l'augmentation de l'activité judiciaire de l'institution. En ce qui concerne le titre 2, un montant de presque 1 million d'EUR a permis de renforcer les prépaiements effectués sur le projet immobilier de rénovation et d'extension des bâtiments de la Cour en vue d'alléger les charges budgétaires futures dans le cadre du contrat de location-achat conclu avec les autorités luxembourgeoises.

Par ailleurs, 10 virements à l'intérieur des articles, non communiqués à l'autorité budgétaire comme le prévoient les dispositions de l'article 22, paragraphe 4, du règlement financier, ont été effectués pour un total de 2 723 578 EUR.

L'**annexe VI** fournit le détail de l'ensemble de ces virements de crédits ainsi que des lignes budgétaires concernées.

3 EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2010 PAR CHAPITRE

3.1. TITRE 1 – Personnes liées à l'institution

Comme le montre le **tableau 6** ci-dessous, la dotation budgétaire définitive du titre 1 pour l'exercice 2010 s'élève à 248 514 000 EUR et elle représente un peu plus de 75 % de l'ensemble du budget de la Cour de justice de l'Union européenne. Ces crédits ont été engagés à concurrence de 243 614 674,62 EUR, soit un taux d'exécution de 98,03 % qui reste très élevé (98,71 % en 2009).

⁽¹⁾ Affaire n° 40/2010: recours en annulation contre le règlement (UE, Euratom) n° 1296/2009 du Conseil du 23 décembre 2009.

Tableau 6

Utilisation des crédits de l'exercice

(en EUR)

Titre 1	Crédits de l'exercice 2010	Engagements de l'exercice 2010	% d'exécution
1 0 Membres de l'institution	32 267 000,00	30 180 903,86	93,53
1 2 Fonctionnaires et agents temporaires	194 718 000,00	192 360 236,34	98,79
1 4 Autres personnels et prestations externes	16 550 000,00	16 242 289,99	98,14
1 6 Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	4 979 000,00	4 831 244,43	97,03
Total	248 514 000,00	243 614 674,62	98,03

3.1.1. Chapitre 1 0 – Membres de l'institution

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 32 267 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 30 180 903,86 EUR, soit un taux d'exécution de 93,53 % (97,12 % en 2009).

Il convient de noter que certaines variations dans l'exécution des crédits de rémunérations des membres sont liées aux différences inévitables entre les taux d'adaptation des rémunérations décidés par le Conseil et les hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget (+ 1,85 % au 1^{er} janvier 2010 contre une prévision de + 2,1 %, et + 0,01 % au 1^{er} juillet 2010 contre une prévision de + 2,5 %). Les économies de crédits ainsi réalisées ainsi que le déblocage des crédits provisionnels (386 000 EUR) ont d'ailleurs permis de faire face à un rappel exceptionnel des rémunérations (1,85 %) tel qu'indiqué au point 2.2.4.

Par ailleurs, certaines économies de crédits, légèrement supérieures à un million d'EUR, ont été réalisées sur les postes budgétaires liés aux dépenses statutaires relatives au renouvellement des membres des trois juridictions (indemnités transitoires, droits liés à la prise de fonctions, mutation ou cessation de fonctions). De telles différences résultent du processus normal de préparation du budget qui requiert que les prévisions de renouvellement des membres soient réalisées de manière très anticipée (près d'un an et demi avant les dates de renouvellement) sur une base prudente, alors que les renouvellements effectifs des membres sont, par la suite, le résultat à la fois de décisions des États membres et de décisions individuelles des membres des juridictions.

Aucun virement n'a été effectué à partir du chapitre 1 0 vers d'autres chapitres du budget en 2010.

3.1.2. Chapitre 1 2 – Fonctionnaires et agents temporaires

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 194 718 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 192 360 236,34 EUR, soit un taux d'exécution très élevé de 98,79 % (98,96 % en 2009).

Comme en 2009, ces très bons résultats continuent d'être le fruit d'une politique de recrutement très active de la part de l'ensemble des services de la Cour. Le taux d'occupation des emplois à la fin de l'année 2010 atteint près de 98 %, chiffre remarquable si l'on considère l'effet de la rotation usuelle du personnel au regard du total des effectifs de l'institution (1 927 emplois). Par ailleurs, il est important de rappeler que, dans un contexte de sévère crise économique, la Cour de justice n'avait demandé aucun nouvel emploi pour 2010, intensifiant sa politique de redéploiement pour pourvoir de manière interne à certains besoins prioritaires.

De la même manière que pour les crédits du chapitre 1 0, on relève que certaines variations dans l'exécution des crédits des rémunérations des fonctionnaires et agents temporaires du chapitre 1 2 sont liées aux différences inévitables entre les taux d'adaptation des rémunérations décidés par le Conseil et les hypothèses retenues lors de l'élaboration du budget (+ 1,85 % au 1^{er} janvier 2010 contre une prévision de + 2,1 %, et + 0,01 % au 1^{er} juillet 2010 contre une prévision de + 2,5 %).

Les économies de crédits ainsi réalisées, ainsi que le déblocage des crédits provisionnels (2,38 millions d'EUR), ont permis de faire face à un rappel exceptionnel des rémunérations (1,85 %) tel qu'indiqué au point 2.2.4. Elles ont également permis d'effectuer un virement d'un million d'EUR pour renforcer les crédits du poste 1 4 0 6 «Prestations externes dans le domaine linguistique» au sein du chapitre 1 4.

3.1.3. Chapitre 1 4 – Autres personnels et prestations externes

D'une façon générale, les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 16 550 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 16 242 289,99 EUR, soit un taux d'exécution élevé de 98,14 % (99,5 % en 2009).

Les crédits définitifs du chapitre 1 4 se concentrent, en quasi-totalité, sur deux postes budgétaires. Pour près d'un tiers de ces crédits, il s'agit du poste 1 4 0 0 «Autres agents», dont le taux d'exécution est resté élevé (un peu plus de 96 %). Pour les deux autres tiers, il s'agit du poste 1 4 0 6 «Prestations externes dans le domaine linguistique», dont le taux d'exécution est presque de 100 %.

Pour ce dernier poste, qui couvre à la fois les prestations externes de traduction et d'interprétation, il faut constater que, malgré les différentes mesures organisationnelles prises ces dernières années par la Cour en vue de limiter les besoins de traduction, la charge de travail de la traduction a augmenté de plus de 12 % en 2010 par rapport à 2009. Aussi, et du fait de la volonté de la Cour de justice de ne pas demander d'emplois nouveaux en 2010, il a été nécessaire d'accroître le recours à la sous-traitance externe et de renforcer les crédits correspondants d'un montant de 1 million d'EUR en provenance du chapitre 1 2.

3.1.4. Chapitre 1 6 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 4 979 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 4 831 244,43 EUR, soit un taux d'exécution élevé de 97,03 % (96,97 % en 2009).

Deux postes de ce chapitre représentent 79 % des crédits définitifs. Il s'agit du poste 1 6 1 2 «Perfectionnement professionnel», dont le taux d'exécution est resté élevé (près de 97 % comme en 2009), et du poste 1 6 5 4 «Centre polyvalent de l'enfance» dont le taux d'exécution est de 100 %.

3.2. TITRE 2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement

Comme le montre le **tableau 7** ci-dessous, la dotation budgétaire définitive du titre 2 pour l'exercice 2010 s'élève à 80 746 000 EUR, représentant un peu moins du quart de l'ensemble du budget de la Cour de justice de l'Union européenne. Ces crédits ont été engagés à concurrence de 80 149 024,44 EUR, soit un taux d'exécution très élevé de 99,26 % (identique à celui de 2009).

Tableau 7

Utilisation des crédits de l'exercice

(en EUR)

Titre 2	Crédits de l'exercice 2010	Engagements de l'exercice 2010	% d'exécution
2 0 Immeubles et frais accessoires	59 350 000,00	59 082 644,75	99,55
2 1 Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	15 592 000,00	15 491 884,75	99,36
2 3 Dépenses de fonctionnement administratif courant	2 143 000,00	2 101 661,65	98,07
2 5 Réunions et conférences	798 000,00	629 948,85	78,94

(en EUR)

Titre 2	Crédits de l'exercice 2010	Engagements de l'exercice 2010	% d'exécution
2 7 Information: acquisition, archivage, production et diffusion	2 863 000,00	2 842 884,44	99,30
Total	80 746 000,00	80 149 024,44	99,26

3.2.1. Chapitre 2 0 – Immeubles et frais accessoires

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 59 350 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 59 082 644,75 EUR, soit 99,55 % (99,96 % en 2009).

Après une forte hausse de ces crédits du chapitre 2 0 entre 2008 et 2009 (+ 33 %) en raison de l'achèvement et de la mise en service du complexe immobilier du nouveau Palais ⁽¹⁾, le niveau de ces crédits s'est stabilisé par rapport à 2009 (- 0,6 %).

Les crédits définitifs des articles 2 0 0 «Immeubles» et 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles» représentent respectivement 77 % (45 723 000 EUR) et 23 % (13 627 000 EUR) du total des crédits de ce chapitre.

En ce qui concerne l'article 2 0 0 «Immeubles», les dépenses du poste 2 0 0 0 «Loyers» se sont élevées à 10 841 538 EUR (taux d'exécution de 100 %) et correspondent à la location de quatre bâtiments (Allegro, Geos, bâtiment T et bâtiment T bis) dont l'occupation reste tout de même nécessaire compte tenu de la non-disponibilité des anciens bâtiments annexes A, B et C qui font l'objet d'une rénovation importante en vue de les mettre en conformité avec les diverses normes nationales entrées en vigueur depuis leur construction (entre 1986 et 1993).

De leur côté, les dépenses du poste 2 0 0 1 «Location-achat» se sont élevées à près de 33 millions d'EUR (taux d'exécution de 100 %) et correspondent principalement aux redevances dues dans le respect des contrats conclus avec les autorités luxembourgeoises pour la construction et l'acquisition des différents bâtiments de la Cour. Par ailleurs, et dans un souci de bonne gestion financière, certains excédents de crédits dégagés sur les chapitres 2 0, 2 1, 2 3 et 2 7 du budget ont pu être affectés à un prépaiement complémentaire à ceux déjà effectués depuis 2007. Une telle opération s'inscrit parfaitement dans les orientations souhaitées par les deux branches de l'autorité budgétaire pour les projets immobiliers des institutions communautaires en vue de limiter au mieux le poids budgétaire futur de tels projets.

En ce qui concerne les dépenses de l'article 2 0 2 «Frais afférents aux immeubles», elles se sont élevées à 13 454 818 EUR (taux d'exécution de 98,74 %) et correspondent, presque en totalité, aux dépenses de nettoyage/entretien, de consommations énergétiques et de sécurité/surveillance qui sont nécessaires pour le bon fonctionnement du parc immobilier de la Cour. Après une année 2009 pendant laquelle l'utilisation des bâtiments du nouveau Palais était encore largement en phase de rodage, on constate que les mesures prises (réglage/paramétrage des installations techniques, rationalisation des dispositifs de nettoyage/entretien et gardiennage/sécurité) ont permis une économie des crédits qui ont contribué au prépaiement indiqué au paragraphe précédent.

3.2.2. Chapitre 2 1 – Informatique, équipement et mobilier

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 15 592 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 15 491 884,75 EUR, soit un taux très élevé de 99,36 % (98,54 % en 2009).

Les crédits définitifs du chapitre 2 1, en baisse de 1,7 % par rapport à 2009, concernent pour près de 90 % les dépenses liées à l'informatique et au mobilier.

⁽¹⁾ Comprenant l'ancien Palais rénové, un anneau entourant le Palais, deux tours de grande hauteur et une galerie de liaison entre les anciens et les nouveaux bâtiments de la Cour de justice.

En ce qui concerne l'article 2 1 0 «Équipements, frais d'exploitation et prestations afférentes à l'informatique et aux télécommunications», et contrairement à 2009, la Cour de justice a fait face à ses besoins d'acquisition de matériel, maintenance des installations et développement d'applications dans les domaines de l'informatique et des télécommunications sans aucun renforcement de crédits. Compte tenu de l'importance de son parc informatique et des applications spécialisées dont la maintenance est vitale pour le bon fonctionnement de l'activité judiciaire, ce résultat n'a pu être obtenu que grâce, d'une part, aux avantages d'une coopération interinstitutionnelle aussi poussée que possible et, d'autre part, à des arbitrages plus sélectifs en matière de nouveaux développements.

En ce qui concerne l'article 2 1 2 «Mobilier», les crédits votés ont été engagés à 100 %. Ces crédits ont été consacrés, comme prévu, aux achats de mobilier supplémentaire ainsi qu'au renouvellement d'une partie du mobilier (acquis depuis plus de quinze ans).

3.2.3. Chapitre 2 3 – Dépenses de fonctionnement administratif courant

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 2 143 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 2 101 661,65 EUR, soit 98,07 % (88,18 en 2009).

Les crédits définitifs du chapitre 2 1, globalement en baisse de 1,7 % par rapport à 2009, concernent pour plus de 78 % les deux types de dépenses suivantes:

- les dépenses de l'article 2 3 0 «Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers», qui se sont élevées à 985 261 EUR (taux d'exécution de 99,93 % contre 80,75 % en 2009),
- et les dépenses de l'article 2 3 6 «Affranchissement», qui se sont élevées à 692 000 EUR (taux d'exécution de 100 % contre 95,22 % en 2009).

De fortes économies de crédits ont déjà été réalisées ces dernières années, notamment en matière de papier, en raison de l'utilisation, toujours plus accrue, des échanges électroniques d'informations au sein de l'institution. La réduction est donc moins marquée en 2010 mais 25 000 EUR ont tout de même pu être libérés et transférés au poste 2 0 0 1 «Location-achat».

En revanche, le budget destiné à l'affranchissement a nécessité un renforcement de 71 000 EUR en raison de la hausse, plus importante que prévu, à la fois des tarifs postaux et du volume de courrier à affranchir (notamment les envois recommandés directement liés à l'augmentation du nombre important des affaires traitées par la Cour).

Enfin, l'article 2 3 8 comprend un budget relativement limité pour favoriser une politique de mobilité du personnel de la Cour plus respectueuse de l'environnement tant pour se rendre au travail que pour les déplacements professionnels entre les différents bâtiments de l'institution. Ce budget a dû être renforcé de 45 000 EUR, conformément au contrat conclu avec la ville de Luxembourg, en raison du nombre plus important que prévu d'utilisateurs du réseau de bus urbain.

3.2.4. Chapitre 2 5 – Réunions et conférences

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 798 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 629 948,85 EUR, soit 78,94 % (93,28 % en 2009).

Ces crédits sont, en grande partie, consacrés aux dépenses liées à l'activité protocolaire de la Cour ainsi qu'aux dépenses consacrées aux visites de l'institution.

Pendant l'année 2010, l'activité protocolaire a été marquée par une série d'événements d'importance:

- plusieurs audiences solennelles, dont notamment celles concernant l'engagement solennel du président et des membres de la Commission entrés en fonction fin 2009, des membres de la Cour des comptes entrés en fonction courant 2010 et des membres du Tribunal à l'occasion des renouvellements intervenus en octobre 2010,
- colloque à l'occasion du 5^e anniversaire de la création du Tribunal de la fonction publique.

Quant aux visites à la Cour de justice, leur organisation répond au souci d'assurer une meilleure information sur l'institution judiciaire et sur la jurisprudence de l'Union européenne auprès des praticiens du droit et des étudiants en droit. Par l'organisation de rencontres avec des magistrats nationaux (réunions et séminaires), la Cour continue de poursuivre l'objectif, d'une part, de familiariser les juges nationaux avec le fonctionnement de l'institution, le mécanisme du renvoi préjudiciel et la pratique du droit de l'Union européenne et, d'autre part, d'offrir aux magistrats un «forum» leur permettant de se rencontrer.

Les prévisions budgétaires pour ces types d'activité étant par nature plus aléatoires, le plus faible niveau d'activité constaté en 2010 explique le moindre taux d'exécution des crédits par rapport à 2009.

3.2.5. Chapitre 27 – Information: acquisition, archivage, production et diffusion

Les crédits définitifs de ce chapitre, d'un montant de 2 863 000 EUR, ont été engagés à hauteur de 2 842 884,44 EUR, soit 99,3 % (99,22 % en 2009).

Les crédits de ce chapitre sont destinés à deux types de dépenses qui concourent pleinement à l'activité juridictionnelle:

- les dépenses de l'article 2 7 2 «Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage», qui se sont élevées à 1 162 884 EUR (taux d'exécution de 100 %). Il faut rappeler que, bien que ces dépenses constituent un investissement indispensable au bon fonctionnement des trois juridictions et des services de l'institution, le montant des crédits avait été volontairement gelé au niveau de 2009,
- les dépenses de l'article 2 7 4 «Production et diffusion», qui se sont élevées à 1 680 000 EUR (taux d'exécution de 100 %). Ces dépenses concourent essentiellement à la diffusion publique des arrêts et conclusions ainsi que des recueils de jurisprudence des trois juridictions. La réduction du niveau des crédits par rapport à 2009 est importante (près de 28 %) et s'explique essentiellement par les conditions bien plus avantageuses des nouveaux contrats concernant la publication du Journal officiel conclus par l'Office des publications. Aussi, les crédits excédentaires ont permis de renforcer certaines lignes des chapitres 2 0 (poste 2 0 0 1) et 2 3 (articles 2 3 6 et 2 3 8).

3.3. TITRE 3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques

Chapitre 3 7 – Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes

La dotation budgétaire définitive du titre 3 comprend uniquement les crédits du chapitre 3 7 pour le poste 3 7 1 0 «Frais judiciaires». Pour l'exercice 2010, ces crédits s'élèvent à 40 000 EUR et sont engagés à concurrence de 20 522,25 EUR, soit un taux d'exécution de 51,3 % (78,58 % en 2009).

Il s'agit de dépenses, à la charge de l'institution, effectuées dans le cadre de l'assistance judiciaire gratuite, couvrant des honoraires d'avocats et d'autres frais. Leur prévision s'avère difficile et explique le niveau d'exécution budgétaire très variable selon les années.

3.4. TITRE 10 – Autres dépenses

Chapitre 10 0 – Crédits provisionnels

La dotation budgétaire initiale de 485 700 EUR correspond à 5 % du montant annuel des crédits de prestations de traduction externe placés en réserve lors de la procédure budgétaire 2010. En effet, le Parlement européen avait voté un amendement transversal à plusieurs institutions européennes dans l'attente de l'établissement d'un rapport spécifique sur la collaboration interinstitutionnelle en matière de traduction. Cette réserve a été libérée début juillet 2010 par virement du montant susmentionné au poste 1 4 0 6 «Prestations externes dans le domaine linguistique».

ANNEXE I

Comparaison par chapitre de l'exécution des recettes 2010 par rapport à celles de 2009

(en EUR)

Chapitres/ Articles	Intitulé	Droits constatés 2010	Droits constatés 2009	Différence	Différence %
4 0 0	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	21 121 068,45	20 071 295,38	1 049 773,07	5,23
4 0 4	Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	2 876 359,01	2 498 483,06	377 875,95	15,12
4 0	Taxes et retenues diverses	23 997 427,46	22 569 778,44	1 427 649,02	6,33
4 1 0	Contribution du personnel au financement du régime des pensions	17 111 767,17	15 847 688,28	1 264 078,89	7,98
4 1 1	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	1 850 357,16	1 298 850,54	551 506,62	42,46
4 1	Contribution aux régimes des pensions	18 962 124,33	17 146 538,82	1 815 585,51	10,59
Titre 4		42 959 551,79	39 716 317,26	3 243 234,53	8,17
5 0 2	Produit de la vente de publications, d'imprimés et de films – recettes affectées	199 556,43	396 849,61	- 197 293,18	- 49,71
5 0	Produit de la vente de biens meubles (fournitures) et immeubles	199 556,43	396 849,61	- 197 293,18	- 49,71
5 2 0	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	52 762,98	45 171,91	7 591,07	16,80
5 2	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres	52 762,98	45 171,91	7 591,07	16,80
5 7 0	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées – recettes affectées	275 874,92	345 232,96	- 69 358,04	- 20,09
5 7 3	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution – recettes affectées	543 611,04	208 517,81	335 093,23	160,70
5 7	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution	819 485,96	553 750,77	265 735,19	47,99
5 8 1	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues – recettes affectées	880,00		880,00	0,00
5 8	Indemnités diverses	880,00	0,00	880,00	0,00
Titre 5		1 072 685,37	995 772,29	76 913,08	15,08
9 0 0	Recettes diverses	10 850,00	0,00	10 850,00	0,00
9 0	Recettes diverses	10 850,00	0,00	10 850,00	0,00
Titre 9		10 850,00	0,00	10 850,00	0,00
Total général		44 043 087,16	40 712 089,55	3 330 997,61	8,18

ANNEXE II

Situation des recettes 2010 – droits constatés et droits reportés

Lignes budgétaires	Intitulé	Budget initial	Droits constatés 2010	Recettes recouvrées	Reste à recouvrer
4 0 0 0	Produit de l'impôt sur les traitements, salaires et indemnités des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents	21 624 000,00	21 121 068,45	21 121 068,45	0,00
4 0 4 0	Produit du prélèvement spécial affectant les rémunérations des membres de l'institution, des fonctionnaires et des autres agents en activité	2 656 000,00	2 876 359,01	2 876 359,01	0,00
	<i>total chapitre 4 0</i>	24 280 000,00	23 997 427,46	23 997 427,46	0,00
4 1 0 0	Contribution du personnel au financement du régime des pensions	15 037 000,00	17 111 767,17	17 111 767,17	0,00
4 1 1 0	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	500 000,00	1 850 357,16	1 845 456,57	4 900,59
	<i>total chapitre 4 1</i>	15 537 000,00	18 962 124,33	18 957 223,74	4 900,59
	Titre 4	39 817 000,00	42 959 551,79	42 954 651,20	4 900,59
5 0 2 0	Produit provenant de la vente de publications, imprimés et films – recettes affectées	0,00	199 556,43	199 357,68	198,75
	<i>total chapitre 5 0</i>	0,00	199 556,43	199 357,68	198,75
5 2 0 0	Revenus des fonds placés ou prêtés, intérêts bancaires et autres perçus sur les comptes de l'institution	130 000,00	52 762,98	52 762,98	0,00
	<i>total chapitre 5 2</i>	130 000,00	52 762,98	52 762,98	0,00
5 7 0 0	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées – recettes affectées	0,00	275 874,92	274 874,92	1 000,00
5 7 3 0	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution – recettes affectées	0,00	543 611,04	533 213,50	10 397,54
	<i>total chapitre 5 7</i>	0,00	819 485,96	808 088,42	11 397,54
5 8 1 0	Recettes provenant des indemnités d'assurances perçues – recettes affectées	0,00	880,00	880,00	0,00
	<i>total chapitre 5 8</i>	0,00	880,00	880,00	0,00
	Titre 5	130 000,00	1 072 685,37	1 061 089,08	11 596,29
9 0 0 0	Recettes diverses	10 000,00	10 850,00	10 850,00	0,00
	<i>total chapitre 9 0</i>	10 000,00	10 850,00	10 850,00	0,00
	Titre 9	10 000,00	10 850,00	10 850,00	0,00
	Total	39 957 000,00	44 043 087,16	44 026 590,28	16 496,88

Lignes budgétaires	Intitulé	Reports 2009 à 2010	Variations intervenues en 2010	Total reports 2009 à 2010	Recettes sur droits reportés	Reste à recouvrer
4 1 1 0	Transferts ou rachats de droits à pension par le personnel	44 048,98	0,00	44 048,98	44 048,98	0,00
	<i>total chapitre 4 1</i>	44 048,98	0,00	44 048,98	44 048,98	0,00
	Titre 4	44 048,98	0,00	44 048,98	44 048,98	0,00

Lignes budgétaires	Intitulé	Reports 2009 à 2010	Variations intervenues en 2010	Total reports 2009 à 2010	Recettes sur droits reportés	Reste à recouvrer
5 0 2 0	Produit provenant de la vente de publications, imprimés et films – recettes affectées	50,00	0,00	50,00	50,00	0,00
	<i>total chapitre 5 0</i>	<i>50,00</i>	<i>0,00</i>	<i>50,00</i>	<i>50,00</i>	<i>0,00</i>
5 7 0 0	Recettes provenant de la restitution des sommes qui ont été indûment payées – recettes affectées	880,74	0,00	880,74	880,74	0,00
5 7 3 0	Autres contributions et restitutions liées au fonctionnement administratif de l'institution – recettes affectées	13 539,61	- 17,58	13 522,03	13 032,85	489,18
	<i>total chapitre 5 7</i>	<i>14 420,35</i>	<i>- 17,58</i>	<i>14 402,77</i>	<i>13 913,59</i>	<i>489,18</i>
	Titre 5	14 470,35	- 17,58	14 452,77	13 963,59	489,18
	Total	58 519,33	- 17,58	58 501,75	58 012,57	489,18

ANNEXE III

Comparaison par chapitre de l'exécution des crédits 2010 par rapport à ceux de 2009

(en EUR)

Chapitres	Intitulé	Engagements 2010	Engagements 2009	Différence	Différence %
1 0	Membres de l'institution	30 180 903,86	29 104 251,06	1 076 652,80	3,70
1 2	Fonctionnaires et agents temporaires	192 360 236,34	181 156 824,21	11 203 412,13	6,18
1 4	Autres personnels et prestations externes	16 242 289,99	14 879 938,92	1 362 351,07	9,16
1 6	Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	4 831 244,43	4 567 388,00	263 856,43	5,78
	Titre 1	243 614 674,62	229 708 402,19	13 906 272,43	6,05
2 0	Immeubles et frais accessoires	59 082 644,75	59 710 997,33	- 628 352,58	- 1,05
2 1	Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	15 491 884,75	15 636 608,20	- 144 723,45	- 0,93
2 3	Dépenses de fonctionnement administratif courant	2 101 661,65	2 059 426,98	42 234,67	2,05
2 5	Réunions et conférences	629 948,85	743 014,77	- 113 065,92	- 15,22
2 7	Information: acquisition, archivage, production et diffusion	2 842 884,44	3 455 761,88	- 612 877,44	- 17,73
	Titre 2	80 149 024,44	81 605 809,16	- 1 456 784,72	- 1,79
3 7	Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	20 522,25	31 431,09	- 10 908,84	- 34,71
	Titre 3	20 522,25	31 431,09	- 10 908,84	- 34,71
	Total général	323 784 221,31	311 345 642,44	12 438 578,87	4,00

ANNEXE IV

Détail de l'exécution des crédits 2010

Lignes budgétaires	Crédits de l'exercice							Crédits reportés de droit de l'exercice précédent		
	Budget initial	Transferts	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Engagement disponible	Crédits annulés	Crédits reportés de droit Année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8)	(9)	(10) = (8) - (9)
1 0 0 0 Rémunérations et indemnités	22 134 000,00	386 000,00	22 520 000,00	22 124 798,18	22 124 798,18	0,00	395 201,82			0,00
1 0 0 2 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions	1 208 000,00		1 208 000,00	475 673,62	457 525,94	18 147,68	732 326,38	9 203,00	9 203,00	0,00
1 0 2 Indemnités transitoires	1 579 000,00		1 579 000,00	1 262 314,35	1 262 314,35	0,00	316 685,65			0,00
1 0 3 Pensions	6 381 000,00		6 381 000,00	5 796 191,18	5 796 191,18	0,00	584 808,82			0,00
1 0 4 Missions	284 000,00		284 000,00	284 000,00	80 306,69	203 693,31	0,00	204 949,94	63 458,00	141 491,94
1 0 6 Formation	295 000,00		295 000,00	237 926,53	221 901,66	16 024,87	57 073,47	46 497,66	23 924,62	22 573,04
1 0 9 Crédit provisionnel	386 000,00	- 386 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Chapitre 10 Membres de l'institution	32 267 000,00	0,00	32 267 000,00	30 180 903,86	29 943 038,00	237 865,86	2 086 096,14	260 650,60	96 585,62	164 064,98
1 2 0 0 Rémunérations et indemnités	190 363 000,00	465 000,00	190 828 000,00	188 716 207,75	188 716 207,75	0,00	2 111 792,25			0,00
1 2 0 2 Heures supplémentaires rémunérées	724 000,00		724 000,00	709 664,68	709 664,68	0,00	14 335,32			0,00
1 2 0 4 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions	2 251 000,00	720 000,00	2 971 000,00	2 821 828,24	2 177 268,92	644 559,32	149 171,76	30 069,43	21 439,55	8 629,88
1 2 2 Indemnités après cessation anticipée de fonctions	0,00	195 000,00	195 000,00	112 535,67	112 535,67	0,00	82 464,33			0,00

Lignes budgétaires	Crédits de l'exercice							Crédits reportés de droit de l'exercice précédent		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
1 2 9 Crédit provisionnel	2 380 000,00	- 2 380 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Chapitre 1 2 Fonctionnaires et agents temporaires	195 718 000,00	- 1 000 000,00	194 718 000,00	192 360 236,34	191 715 677,02	644 559,32	2 357 763,66	30 069,43	21 439,55	8 629,88
1 4 0 0 Autres agents	4 584 000,00	5 000,00	4 589 000,00	4 418 395,94	4 418 395,94	0,00	170 604,06			0,00
1 4 0 4 Stages et échanges de personnel	675 000,00	56 000,00	731 000,00	731 000,00	693 722,50	37 277,50	0,00	6 423,94	2 460,00	3 963,94
1 4 0 5 Autres prestations externes	456 000,00		456 000,00	381 546,50	306 989,43	74 557,07	74 453,50	117 274,00	116 117,27	1 156,73
1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique	9 288 300,00	1 485 700,00	10 774 000,00	10 711 347,55	8 541 272,07	2 170 075,48	62 652,45	1 647 219,22	1 596 266,07	50 953,15
1 4 9 Crédit provisionnel	61 000,00	- 61 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Chapitre 14 Autres personnels et prestations externes	15 064 300,00	1 485 700,00	16 550 000,00	16 242 289,99	13 960 379,94	2 281 910,05	307 710,01	1 770 917,16	1 714 843,34	56 073,82
1 6 1 0 Frais divers de recrutement	220 000,00		220 000,00	195 864,56	166 946,40	28 918,16	24 135,44	27 217,38	21 613,63	5 603,75
1 6 1 2 Perfectionnement professionnel	1 664 000,00		1 664 000,00	1 609 617,49	909 410,33	700 207,16	54 382,51	726 618,48	652 531,82	74 086,66
1 6 2 Missions	323 000,00		323 000,00	323 000,00	283 639,18	39 360,82	0,00	32 814,16	11 679,54	21 134,62
1 6 3 0 Service social	43 000,00	- 15 000,00	28 000,00	23 003,93	14 701,30	8 302,63	4 996,07	5 972,25	4 286,22	1 686,03
1 6 3 2 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales	197 000,00	15 000,00	212 000,00	200 507,83	192 731,58	7 776,25	11 492,17	61 921,33	61 195,33	726,00
1 6 5 0 Service médical	184 000,00		184 000,00	131 572,19	97 472,23	34 099,96	52 427,81	58 783,93	37 484,03	21 299,90

Lignes budgétaires	Crédits de l'exercice							Crédits reportés de droit de l'exercice précédent		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
1 6 5 2 Restaurants et cantines	77 000,00		77 000,00	76 875,32	45 728,24	31 147,08	124,68	18 557,52	16 283,05	2 274,47
1 6 5 4 Centre polyvalent de l'enfance	2 271 000,00		2 271 000,00	2 270 803,11	1 677 080,62	593 722,49	196,89	483 522,24	272 581,07	210 941,17
Chapitre 16 Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	4 979 000,00	0,00	4 979 000,00	4 831 244,43	3 387 709,88	1 443 534,55	147 755,57	1 415 407,29	1 077 654,69	337 752,60
Titre 1 Personnes liées à l'institution	248 028 300,00	485 700,00	2 485 140 000,00	243 614 674,62	239 006 804,84	4 607 869,78	4 899 325,38	3 477 044,48	2 910 523,20	566 521,28

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
2 0 0 0 Loyers	11 417 000,00	- 575 462,05	10 841 537,95	10 841 537,95	10 825 549,72	15 988,23	0,00	6 870,13	125,62	6 744,51
2 0 0 1 Location-achat	32 301 000,00	637 462,05	32 938 462,05	32 937 481,91	31 884 981,91	1 052 500,00	980,14	877 999,96	869 109,48	8 890,48
2 0 0 3 Acquisition de biens immobiliers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
2 0 0 5 Construction d'immeubles	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
2 0 0 7 Aménagement des locaux	316 000,00	850 000,00	1 166 000,00	1 148 347,21	174 876,70	973 470,51	17 652,79	337 988,87	322 418,30	15 570,57
2 0 0 8 Études et assistance technique liées aux projets immobiliers	702 000,00	75 000,00	777 000,00	700 459,38	379 552,46	320 906,92	76 540,62	913 097,65	887 388,49	25 709,16

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
2 0 2 2 Nettoyage et entretien	6 050 000,00	- 150 000,00	5 900 000,00	5 794 322,70	4 773 390,02	1 020 932,68	105 677,30	1 496 296,31	1 409 038,97	87 257,34
2 0 2 4 Consommations énergétiques	3 065 000,00	- 80 000,00	2 985 000,00	2 934 150,66	2 344 361,82	589 788,84	50 849,34	1 513 728,22	567 434,96	946 293,26
2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	4 804 000,00	- 532 616,00	4 271 384,00	4 266 408,46	3 498 377,24	768 031,22	4 975,54	948 300,01	829 722,15	118 577,86
2 0 2 8 Assurances	81 000,00	32 616,00	113 616,00	113 225,43	112 427,47	797,96	390,57	3 087,44	51,58	3 035,86
2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles	307 000,00	50 000,00	357 000,00	346 711,05	317 370,54	29 340,51	10 288,95	54 174,31	46 866,29	7 308,02
Chapitre 20 Immeubles et frais accessoires	59 043 000,00	307 000,00	59 350 000,00	59 082 644,75	54 310 887,88	4 771 756,87	267 355,25	6 151 542,90	4 932 155,84	1 219 387,06
2 1 0 0 Achats, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels	3 532 000,00	349 500,00	3 881 500,00	3 881 472,85	2 727 060,54	1 154 412,31	27,15	1 193 594,60	1 191 168,02	2 426,58
2 1 0 2 Prestations externes pour l'exploitation, la réalisation et la maintenance des logiciels et des systèmes	8 510 000,00	0,00	8 510 000,00	8 508 991,12	4 709 395,23	3 799 595,89	1 008,88	4 239 350,81	4 193 470,56	45 880,25
2 1 0 3 Télécommunications	1 068 000,00	- 349 500,00	718 500,00	718 499,96	579 779,00	138 720,96	0,04	336 369,35	236 366,67	100 002,68
2 1 2 Mobilier	653 000,00		653 000,00	652 742,98	318 618,81	334 124,17	257,02	124 735,44	120 633,03	4 102,41
2 1 4 Matériel et installations techniques	475 000,00	- 51 000,00	424 000,00	423 975,59	333 753,08	90 222,51	24,41	124 043,09	75 871,36	48 171,73
2 1 6 Matériel de transport	1 405 000,00		1 405 000,00	1 306 202,25	1 197 866,97	108 335,28	98 797,75	92 236,91	16 478,49	75 758,42
Chapitre 21 Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	15 643 000,00	- 51 000,00	15 592 000,00	15 491 884,75	9 866 473,63	5 625 411,12	100 115,25	6 110 330,20	5 833 988,13	276 342,07

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial	Transferts	Crédits de l'exercice	Engagements	Paiements	Engagement disponible	Crédits annulés	Crédits reportés de droit Année N-1	Paiements sur crédits reportés	Crédits annulés
	(1)	(2)	(3) = (1) + (2)	(4)	(5)	(6) = (4) - (5)	(7) = (3) - (4)	(8)	(9)	(10) = (8) - (9)
2 3 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	1 011 000,00	- 25 000,00	986 000,00	985 260,86	577 307,28	407 953,58	739,14	386 750,89	341 700,44	45 050,45
2 3 1 Charges financières	36 000,00	- 11 000,00	25 000,00	15 057,50	9 803,91	5 253,59	9 942,50	15 373,81	3 547,91	11 825,90
2 3 2 Frais juridiques et dommages	16 000,00	11 000,00	27 000,00	18 380,00	7 360,00	11 020,00	8 620,00	4 087,26	1 420,00	2 667,26
2 3 6 Affranchissement	621 000,00	71 000,00	692 000,00	692 000,00	601 335,93	90 664,07	0,00	132 101,20	117 073,20	15 028,00
2 3 8 Autres dépenses de fonctionnement administratif	368 000,00	45 000,00	413 000,00	390 963,29	323 637,26	67 326,03	22 036,71	103 135,88	90 624,71	12 511,17
Chapitre 23 Dépenses de fonctionnement administratif courant	2 052 000,00	91 000,00	2 143 000,00	2 101 661,65	1 519 444,38	582 217,27	41 338,35	641 449,04	554 366,26	87 082,78
2 5 2 Frais de réception et de représentation	169 000,00		169 000,00	157 225,88	113 072,84	44 153,04	11 774,12	59 436,20	38 544,26	20 891,94
2 5 4 Réunions, congrès et conférences	411 000,00		411 000,00	313 356,89	224 608,15	88 748,74	97 643,11	178 184,73	68 772,17	109 412,56
2 5 6 Dépenses d'information et de participation aux manifestations publiques	218 000,00		218 000,00	159 366,08	137 685,73	21 680,35	58 633,92	50 753,37	28 443,91	22 309,46
2 5 7 Informatique juridique	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Chapitre 25 Réunions et conférences	798 000,00	0,00	798 000,00	629 948,85	475 366,72	154 582,13	168 051,15	288 374,30	135 760,34	152 613,96
2 7 0 Consultations, études et enquêtes de caractère limité	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
2 7 2 Dépenses de documentation, de bibliothèque et d'archivage	1 163 000,00		1 163 000,00	1 162 884,44	971 852,48	191 031,96	115,56	210 788,09	198 671,66	12 116,43
2 7 4 0 Journal officiel	947 000,00	- 347 000,00	600 000,00	600 000,00	389 228,22	210 771,78	0,00	363 094,05	69 028,80	294 065,25
2 7 4 1 Publication de caractère général	1 100 000,00		1 100 000,00	1 080 000,00	385 382,47	694 617,53	20 000,00	970 722,97	835 836,42	134 886,55
Chapitre 27 Information: acquisition, archivage, production et diffusion	3 210 000,00	- 347 000,00	2 863 000,00	2 842 884,44	1 746 463,17	1 096 421,27	20 115,56	1 544 605,11	1 103 536,88	441 068,23
Titre 2 Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	80 746 000,00	0,00	80 746 000,00	80 149 024,44	67 918 635,78	12 230 388,66	596 975,56	14 736 301,55	12 559 807,45	2 176 494,10
3 7 1 0 Frais judiciaires	40 000,00		40 000,00	20 522,25	9 828,15	10 694,10	19 477,75	15 500,00	6 858,66	8 641,34
3 7 1 1 Comité d'arbitrage prévu à l'article 18 du traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Chapitre 37 Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	40 000,00	0,00	40 000,00	20 522,25	9 828,15	10 694,10	19 477,75	15 500,00	6 858,66	8 641,34
Titre 3 Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	40 000,00	0,00	40 000,00	20 522,25	9 828,15	10 694,10	19 477,75	15 500,00	6 858,66	8 641,34
10 0 Crédits provisionnels	485 700,00	- 485 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00

Ligne budgétaire	Index 1 (crédits de l'exercice)							Index 4 (crédits reportés de droit de l'exercice précédent)		
	Budget initial (1)	Transferts (2)	Crédits de l'exercice (3) = (1) + (2)	Engagements (4)	Paiements (5)	Engagement disponible (6) = (4) - (5)	Crédits annulés (7) = (3) - (4)	Crédits reportés de droit Année N-1 (8)	Paiements sur crédits reportés (9)	Crédits annulés (10) = (8) - (9)
10 1 Réserve pour imprévus	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00			0,00
Titre 10 Autres dépenses	485 700,00	- 485 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	329 300 000,00	0,00	329 300 000,00	323 784 221,31	306 935 268,77	16 848 952,54	5 515 778,69	18 228 846,03	15 477 189,31	2 751 656,72

ANNEXE V

Utilisation des recettes affectées

	Report des recettes affectées 2009 à 2010	Recettes affectées 2010	Paiements	Report des recettes affectées 2010 à 2011
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1) + (2) - (3)
1 0 – Membres de l'institution	33,90	1 386,40	224,80	1 195,50
1 2 – Fonctionnaires et agents temporaires	72 588,90	66 888,04	45 104,29	94 372,65
1 4 – Total Autres personnels et prestations externes	2 271,44	1 383,06	0,00	3 654,50
1 6 – Autres dépenses concernant les personnes liées à l'institution	52 586,99	5 874,41	23 275,67	35 185,73
Titre 1 – Personnes liées à l'institution	127 481,23	75 531,91	68 604,76	134 408,38
2 0 – Immeubles et frais accessoires	96 531,29	594 526,12	162 860,68	528 196,73
2 1 – Informatique, équipement et mobilier: achat, location et maintenance	221 914,12	148 549,35	224 358,59	146 104,88
2 3 – Dépenses de fonctionnement administratif courant	3 967,07	24 291,05	5 796,87	22 461,25
2 5 – Réunions et conférences	2 638,59	2 094,85	1 320,38	3 413,06
2 7 – Information: acquisition, archivage, production et diffusion	704 293,11	177 296,41	252 549,29	629 040,23
Titre 2 – Immeubles, mobilier, équipement et dépenses diverses de fonctionnement	1 029 344,18	946 757,78	646 885,81	1 329 216,15
3 7 – Dépenses particulières de certaines institutions et de certains organes	7 035,25	0,00	5 035,25	2 000,00
Titre 3 – Dépenses résultant de l'exercice par l'institution de missions spécifiques	7 035,25	0,00	5 035,25	2 000,00
Total	1 163 860,66	1 022 289,69	720 525,82	1 465 624,53

ANNEXE VI

Virements budgétaires opérés en 2010 dans le cadre des dispositions des articles 22 et 24 du règlement financier

(en EUR)

N° du virement	Date	Titre à titre	Chapitre à chapitre	Article à article	Poste à poste	De article/poste	Vers article/poste
Virements soumis à l'autorité budgétaire (en conformité avec les dispositions de l'article 22, paragraphe 2, et de l'article 24, paragraphe 4)							
1	25.2.2010			195 000		1 2 0 0 Rémunérations et indemnités (fonctionnaires et agents temporaires)	1 2 2 0 Indemnités en cas de retrait d'emploi dans l'intérêt du service
2	2.7.2010	485 700				1 0 0 Crédits provisionnels	1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique
3	15.7.2010			11 000		2 3 1 Charges financières	2 3 2 Frais juridiques et dommages
4	6.10.2010		1 000 000			1 2 0 0 Rémunérations et indemnités (fonctionnaires et agents temporaires)	1 4 0 6 Prestations externes dans le domaine linguistique
5	12.11.2010		71 000			2 7 4 0 Journal officiel	2 3 6 Affranchissement
			45 000			2 7 4 0 Journal officiel	2 3 8 Autres dépenses de fonctionnement administratif
6	15.11.2010			150 000		2 0 2 2 Nettoyage et entretien	2 0 0 1 Location-achat
				80 000		2 0 2 4 Consommations énergétiques	2 0 0 1 Location-achat
				450 000		2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	2 0 0 1 Location-achat
			51 000			2 1 4 Matériel et installations techniques	2 0 0 1 Location-achat
			25 000			2 3 0 Papeterie, fournitures de bureau et consommables divers	2 0 0 1 Location-achat
			231 000			2 7 4 0 Journal officiel	2 0 0 1 Location-achat
7	9.12.2010			386 000		1 0 9 Crédit provisionnel	1 0 0 0 Rémunérations et indemnités (membres)
				2 380 000		1 2 9 Crédit provisionnel	1 2 0 0 Rémunérations et indemnités (fonctionnaires et agents temporaires)
				61 000			1 4 0 0 Autres agents
Sous-total	5 621 700	485 700	1 423 000	3 713 000	0		

N° du virement	Date	Titre à titre	Chapitre à chapitre	Article à article	Poste à poste	De article/poste	Vers article/poste
Virements à l'intérieur des articles, non soumis à l'autorité budgétaire (en conformité avec les dispositions de l'article 22, paragraphe 4)							
1	10.3.2010				23 116	2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	2 0 2 8 Assurances
2	24.6.2010				720 000	1 2 0 0 Rémunérations et indemnités (fonctionnaires et agents temporaires)	1 2 0 4 Droits liés à la prise de fonctions, mutation et à la cessation de fonctions
3	22.7.2010				9 500	2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	2 0 2 8 Assurances
4	16.9.2010				850 000	2 0 0 1 Location-achat	2 0 0 7 Aménagement des locaux
5	16.9.2010				75 000	2 0 0 1 Location-achat	2 0 0 8 Études et assistance technique liées aux projets immobiliers
6	14.10.2010				50 000	2 0 2 6 Sécurité et surveillance des immeubles	2 0 2 9 Autres dépenses afférentes aux immeubles
7	20.10.2010				15 000	1 6 3 0 Service social	1 6 3 2 Relations sociales entre les membres du personnel et autres interventions sociales
8	3.11.2010				349 500	2 1 0 3 Télécommunications	2 1 0 0 Achat, travaux, entretien et maintenance des équipements et des logiciels
9	17.11.2010				56 000	1 4 0 0 Autres agents	1 4 0 4 Stages et échanges de personnel
10	8.12.2010				575 462	2 0 0 0 Loyers	2 0 0 1 Location-achat
Sous-total	2 723 578	0	0	0	2 723 578		
Total	8 345 278	485 700	1 423 000	3 713 000	2 723 578		